



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Inspecteur pédagogique régional d'EPS

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement
Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS

Ajaccio le 1 septembre 2016

Lettre de rentrée - Septembre 2016

OBJET : Dispositions relatives à l'enseignement de l'EPS. Année Scolaire 2016-2017

Rectorat

Secrétariat Pôle
Pédagogique
Marie-Laure ARNAUDO

Inspection pédagogique
régionale
Education physique et
sportive

Dossier suivi par :
Alain COSTANTINI,
IA.IPR-EPS

EPS.AC/MLA/n°2016-234

Téléphone
04 95 50 34 73
Télécopie
04 95 51 27 06

E-mail
alain.costantini@ac-
corse.fr

Bd Pascal Rossini
BP 808
20192-AJACCIO
CEDEX 4

A l'occasion de cette rentrée scolaire 2016, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une belle année scolaire faite de réussites et de satisfactions professionnelles, et, plus particulièrement, je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie de Corse et aux enseignants stagiaires qui entrent dans le métier.

Cette lettre de rentrée rappelle les éléments à prendre en compte pour veiller dans chaque établissement à une organisation efficiente et un enseignement de l'EPS respectueux des textes nationaux en vigueur.

Ces différentes orientations pédagogiques doivent servir de support à un **conseil d'enseignement** programmé dès les premiers jours de l'année scolaire 2016-2017.

Des **annexes** rappellent le contenu des listes nationales et académiques d'APSA concernant les programmes et les différents examens.

Sont également mentionnées les coordonnées des structures ou des contacts engagés dans le pilotage partagé de l'EPS au niveau académique.

Chaque établissement me communiquera, **exclusivement par courriel** les nom et contacts **du professeur coordonnateur avant le lundi 12 septembre.**

Le **site EPS de l'Académie** permet de suivre l'actualité de l'EPS et de prendre connaissance à tout moment, des ressources disponibles de l'Académie :

http://www.ac-corse.fr/EPS_20

De plus, deux sites nationaux appellent des consultations régulières :

- le **site du bulletin officiel** vous permet de retrouver les références des textes parus au B.O. depuis 1987 et l'intégralité des textes depuis janvier 1998 à partir de l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/>
- le **site pédagogique** du ministère de l'Education Nationale qui présente les points clés des textes actuels à l'adresse : <http://www.eduscol.education.fr/>

Comme lors des années scolaires précédentes, des journées de travail à l'initiative de l'inspection pédagogique réuniront les coordonnateurs et différents enseignants.

L'IA-IPR EPS

Alain COSTANTINI

Copie :
IA-DASEN, UNSS, STAPS

Pour cette rentrée scolaire 2016, les IA-IPR de l'académie de Corse ont rédigé un préambule commun en ouverture de chaque lettre de rentrée disciplinaire

Conformément aux trois axes du projet de l'Académie de Corse 2012-2016, la communauté éducative aura cette année encore pour objectif de « mieux accueillir, mieux accompagner et mieux former » les élèves.

Ces priorités se verront renforcées par la mise en place de la **réforme du collège**, dans le cadre de la loi de la refondation de l'École de la République. Ambitieuse dans ses objectifs, cette réforme entend amener davantage d'élèves vers la réussite, en confirmant et généralisant l'évolution des pratiques pédagogiques. Elle implique un renforcement du travail d'équipe et des démarches de projet, ainsi qu'un travail inter-degré et inter-cycles pour toutes les disciplines, dans le cadre des nouveaux programmes des cycles 3 et 4, adossés au nouveau Socle Commun de Connaissances de Compétences et de Culture.

Pour l'accompagner, les corps d'inspection poursuivront la démarche d'information et de formation entreprise lors de la précédente année scolaire auprès des professeurs des collèges de l'académie. Il s'agira de continuer à se familiariser avec les nouvelles formes d'enseignement - EPI et AP -, les nouveaux programmes, ainsi que les quatre parcours éducatifs proposés aux élèves. L'évaluation des compétences, la maîtrise du socle commun, les nouvelles modalités du DNB et le Livret Scolaire Unique Numérique, nouvel outil mis en place progressivement dans l'académie, seront également au cœur de cet accompagnement.

Lors des rencontres individuelles et collectives dans vos établissements - **collèges et lycées** -, l'observation et l'accompagnement menés par les IA-IPR (conseils, formations, inspections, ...) porteront principalement sur :

- Les **pratiques d'évaluation** des apprentissages et des acquis des élèves ;
- La prise en compte de la **diversité des élèves** et des **modes d'apprentissage** ;
- La **mise en activité des élèves** au service de l'acquisition de connaissances et de la construction de compétences ;
- La **place du numérique** dans les choix didactiques et pédagogiques, et notamment l'utilisation de l'ENT ;
- La mise en œuvre d'un **travail d'équipe**, pédagogique et éducatif, cohérent avec les orientations disciplinaires et les objectifs du projet d'établissement ;
- L'implication de tous dans la **construction des parcours** des élèves.

Les IA-IPR continueront à vous accompagner dans l'analyse de vos pratiques pédagogiques pendant cette année scolaire, que nous vous souhaitons riche en expériences et satisfactions professionnelles.

L'enseignement de l'EPS

Dans la continuité des lettres de rentrée depuis 2010, les principes généraux et réglementaires demeurent inchangés et doivent être respectés, relativement :

- **aux horaires d'enseignement** (Lettre de rentrée 2010)
- **aux programmes du lycée GT et de la voie PRO** (Lettre de rentrée 2011)
- **au caractère obligatoire de l'enseignement de l'EPS** (Lettre de rentrée 2011)
- **à l'enseignement de la natation** (Lettre de rentrée 2011)
- **à la sécurité** (Lettre de rentrée 2012)
- **au cahier de texte numérique** (Lettre de rentrée 2013)
- **à la pratique pédagogique** (Lettre de rentrée 2013)
- **à l'attestation scolaire de savoir nager** (Lettre de rentrée 2015)

➤ Le COLLEGE

Organisation – Suivi de l'enseignement

Le « DossierEtablissement » de l'application informatique « CollègeEPS » sera adressé pour le **jeudi 6 octobre 2016**.

Un courrier est à venir sur les modalités.

Bilan des remontées du logiciel « CollègeEPS » 2015-2016

Lors de l'année scolaire écoulée, **les collèges** (29/31 + EREA) ont adressé à l'inspection pédagogique différentes données par l'intermédiaire du « DossierEtablissement » : les emplois du temps et la programmation des APSA, puis la validation des niveaux de compétences et les notes du DNB (29 collèges sur 31 + EREA).

Compétences Propres (CP) : 83% (85% en 2015-16, 90% en 2013-14, 83% en 2012-13 et 79% en 2011-12) **des collèges** (25 sur 30) **offrent une programmation recouvrant les 4 CP**, et 15% (5 sur 30) sur 3 CP.

Le programme 2015 maintient l'exigence d'une programmation d'APSA qui couvre les 4 champs d'apprentissage afin d'offrir une EPS riche, variée et équilibrée.

Il est intéressant d'observer l'évolution de la programmation des CP sur le cursus et de noter « l'effet DNB » sur la classe de 3° avec une légère hausse des CP2 et CP3, une baisse de la CP1 et une fluctuation sensible de la CP4.

CP	Total	6°	5°	4°	3°
CP1 : Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	26 %	31 %	24 %	22 %	25 %
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	10 %	8 %	11 %	12 %	10 %
CP3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	17 %	18 %	15 %	16 %	19 %
CP4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	47 %	43 %	50 %	50 %	46 %

Groupements d'APSA : 13% (18% en 2015-15, 24% en 2013-14 et 20% en 2012-13) **des collèges** (4 sur 30) **offrent les 8 groupements**, 47% (43%, 41% et 43% précédemment) (soit 14 collèges) 7 groupements et 30% (21%, 17 % et 23 %) (soit 9) 6 groupements et 10% (15%, 14% et 10% précédemment) 5 groupements (soit 3).

APSA : Les programmations portent sur 36 APSA (36 en 2015-16, 38 en 2013-14 et 37 en 2012-13) : 26 de la liste nationale, 6 de la liste académique, 4 APSA d'établissement.

CP	APSA Liste des 10 premières	Total	6°	5°	4°	3°	6seg	5seg	4seg	3seg
4	Handball	11 %	8,86 %	11,86 %	13,08 %	12,52 %	19,05 %	10,53 %	17,02 %	4,93 %
1	Course de demi-fond	9 %	9,44 %	8,34 %	10,44 %	9,69 %	9,52 %	15,79 %	4,26 %	2,82 %
4	Badminton	8 %	8,27 %	9,00 %	7,33 %	8,79 %	9,52 %	7,89 %	8,51 %	9,15 %
3	Gymnastique	7 %	11,40 %	7,28 %	3,99 %	4,49 %	4,76 %	18,42 %	4,26 %	5,63 %
1	Course de relai-vitesse	6,6 %	5,64 %	5,17 %	6,77 %	9,03 %	0,00 %	0,00 %	8,51 %	10,56 %
3	Acrosport	6,5 %	1,56 %	4,69 %	9,26 %	11,71 %	4,76 %	0,00 %	2,13 %	8,45 %
4	Basket-ball	6 %	6,12 %	6,90 %	5,36 %	5,94 %	4,76 %	13,16 %	8,51 %	11,97 %
4	Tennis de table	6 %	4,69 %	5,90 %	7,85 %	4,88 %	14,29 %	7,89 %	12,77 %	9,15 %
4	Volley-ball	5 %	2,79 %	5,86 %	6,74 %	6,04 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,41 %
2	Escalade	4 %	2,40 %	5,17 %	5,36 %	4,12 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Quelques données comparatives sur 5 années scolaires

CP	2011-12	2013-14	2012-13	2014-15	2015-16
CP1 : Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	28 %	28 %	28 %	27 %	26 %
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	7 %	9 %	8 %	10 %	10 %
CP3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	13 %	15 %	13 %	16 %	17 %
CP4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	52 %	48 %	51 %	47 %	47 %

- La hiérarchie des CP reste identique sur les 5 années, CP4-CP1-CP3-CP2, et les volumes évoluent légèrement, baisse de la CP4 au profit des CP3 et CP2 ;
- L'ordre des 3 APSA les plus programmées est également identique : handball (11%), demi-fond (9%), badminton (8%). La gymnastique, la course de relai-vitesse et l'acroport (7%) suivent légèrement devant le basket ball (6%).

Le SAVOIR-NAGER

Il apparaît que 25% des élèves des 29 collèges ont subi un test du savoir nager avec les niveaux de validation suivants

Savoir Nager	Total	Garçons	Filles
Niveau 1 non atteint	9 %	7 %	10 %
Niveau 1 atteint	79%	79 %	79 %
Niveau 2 atteint	12%	14 %	11 %

Si les pourcentages d'atteinte du niveau 1 sont identiques pour les filles et les garçons, comment expliquer les échecs plus importants des filles (niveaux 1 et 2 non atteints).

➤ Le LYCEE

Organisation – Suivi de l'enseignement

Le « DossierEtablissement » de l'application informatique « LycéeEPS » sera adressé pour le **jeudi 6 octobre 2016**.

Un courrier est à venir sur les modalités.

Lors de l'année scolaire écoulée, **tous les lycées** (15 + EREA) et **2 CFA** ont adressé à l'inspection pédagogique différentes données par l'intermédiaire du « DossierEtablissement » : les emplois du temps, la programmation des APSA.

Les constats 2015-16

Les compétences propres (constats maintenus depuis 2 ans)

- 11 établissements sur 18 proposent bien une programmation sur les 5 CP ;
- Globalement, le poids des différentes CP présente un certain équilibre des CP1, CP2 et CP5 ;
- La CP3 a une faible place, exception faite en classe de 2° Générale ;
- La CP4 reste majoritaire mais sa prédominance est moindre en voie GT qu'en voie Pro ;
- La programmation de la CP5 est en baisse sur le cursus Bac Pro et en hausse sur le cursus GT.

CP	Total	CAP BEP 1	CAP BEP 2	2° Bac Pro	1° Bac Pro	Ter Bac Pro	2° GT	1° GT	Ter GT
CP1 : Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	21 %	29 %	29 %	32 %	18 %	19 %	19 %	18 %	16 %
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	17 %	15 %	10 %	11 %	23 %	31 %	18 %	13 %	16 %
CP3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	8 %	11 %	9 %	8 %	5 %	3 %	13 %	9 %	7 %
CP4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	36 %	40 %	42 %	34 %	40 %	38 %	33 %	34 %	32 %
CP5 : Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi	18 %	5 %	10 %	15 %	14 %	9 %	17 %	26 %	29 %

Les APSA

35 APSA programmées dont 28 de la liste nationale, 4 de la liste académique et 3 APSA Etablissement (première fois).

CP	APSA les 17/35 premières	Total	CAP BEP 1	CAP BEP 2	2° BacPro	1° BacPro	Ter BacPro	2°	1°	Ter
1	Course de demi-fond	11,39 %	15,12 %	20,26 %	14,13 %	9,65 %	14,03 %	11,13 %	7,25 %	7,64 %
4	Badminton	8,81 %	6,26 %	8,10 %	9,78 %	7,02 %	7,34 %	6,22 %	11,88 %	11,37 %
4	Handball	7,11 %	6,26 %	1,59 %	11,96 %	7,31 %	6,53 %	9,82 %	6,89 %	6,77 %
5	Musculation	6,92 %	0,86 %	5,21 %	8,70 %	1,75 %	4,57 %	7,12 %	9,70 %	11,28 %
2	Natation (sauvetage)	6,43 %	10,58 %	4,92 %	2,17 %	12,28 %	15,33 %	4,91 %	3,26 %	3,47 %
2	Escalade	6,06 %	3,02 %	3,18 %	4,35 %	8,77 %	9,79 %	6,38 %	4,53 %	7,12 %
5	Course en durée	5,33 %	0,00 %	3,04 %	1,09 %	5,26 %	1,96 %	4,42 %	8,34 %	10,16 %
5	Step	5,33 %	3,89 %	1,30 %	5,43 %	6,73 %	2,94 %	4,50 %	7,52 %	7,55 %
4	Football	5,14 %	11,23 %	14,04 %	4,35 %	7,31 %	6,85 %	1,15 %	1,27 %	3,13 %
4	Tennis de table	4,76 %	5,18 %	5,07 %	5,43 %	6,43 %	3,26 %	5,40 %	5,80 %	2,34 %
4	Volley-ball	4,32 %	0,00 %	4,34 %	0,00 %	7,02 %	6,85 %	4,34 %	5,08 %	3,73 %
3	Gymnastique aux agrès	3,63 %	3,46 %	3,62 %	3,26 %	1,17 %	1,31 %	4,66 %	5,89 %	3,30 %
4	Basket-ball	3,44 %	4,32 %	4,49 %	1,09 %	1,75 %	2,61 %	4,58 %	2,90 %	3,99 %
1	Triple-saut	3,19 %	6,26 %	2,32 %	8,70 %	4,68 %	0,00 %	1,64 %	3,08 %	3,30 %
1	Course de relai-vitesse	2,57 %	3,46 %	0,00 %	2,17 %	0,00 %	1,96 %	3,93 %	4,90 %	2,08 %
3	Acrosport	2,38 %	4,32 %	2,03 %	1,09 %	1,75 %	0,00 %	5,65 %	1,36 %	1,39 %
2	Course d'orientation	2,06 %	0,86 %	0,00 %	2,17 %	1,75 %	1,96 %	4,58 %	1,99 %	1,39 %

Commentaires

- La prédominance de la CP4 (qui n'est plus à démontrer) avec plus d'un tiers d'APSA sur les 17 premières.
- Les APSA les plus programmées demeurent identiques dans un ordre modifié : demi-fond, badminton, handball, musculation, natation sauvetage, escalade, et, step et course en durée (à égalité 5,3%).
- Le poids du demi-fond et du football dans les programmations en CAP/BEP ne peut qu'interroger les représentations des équipes enseignantes avec ces publics scolaires

Rappel :

- La programmation de la CP5, compétence relative au savoir s'entraîner, est obligatoire sur le cursus et pour **tous** les élèves, que celle-ci soit ou non support de la certification. C'est une des conditions de l'apprentissage de la gestion de la vie physique que nous devons à tous les élèves, aucun d'entre eux ne saurait en être exclu.
- L'APSA établissement nécessite la définition des niveaux de compétences attendues, la rédaction de fiches ressources et n'est programmable qu'après validation par l'inspection pédagogique.

➤ Les EXAMENS

Le DNB - Les résultats 2016

Le rapport de la session 2016 est en ligne sur le site académique EPS.

- Quelques éléments de ce rapport

Par l'intermédiaire de la remontée des notes via « ColleeEPS » de 29 collèges (sur 31), des éléments objectifs sont identifiés et permettent de poursuivre la réflexion sur la certification des élèves de 3°.

Candidats	Nombre	Notés	% Notés	Disp.	% Disp.	Moy.
Garçons	1563	1322	84,6	26	1,9	15,27
Filles	1568	1282	81,8	62	4,6	14,70
Total	3131	2604	83,2	88	3,3	14,99

- L'écart Filles-Garçons de 0,57 point (0,51 en 2015) se maintient et reste favorable aux garçons ;
- Les taux de dispensés baissent de près d'un demi-point ;
- Le taux de dispensés des filles (légère baisse) reste plus de **2 fois supérieur** à celui des garçons ;
- Les moyennes obtenues sont supérieures de près d'un demi-point à celles de 2015.

Ces deux observations peuvent laisser penser que **dès la fin de collège** :

- Les filles réussissent moins bien en EPS que les garçons ;
- Il y a 2 fois plus de filles que de garçons qui n'accèdent pas à l'enseignement de l'EPS.

La voie professionnelle - Les résultats 2016

Le rapport de la session 2016 est en ligne sur le site EPS et doit être étudié par les équipes pédagogiques.

- Bac Pro : **13,21** (12,73 2015) – Filles 12,45 (12,14 2015) et Garçons 13,83 (13,27 2015)
- CAP-BEP : **12,98** (12,74 2015) – Filles 12,36 (11,75 2015) et Garçons 13,58 (13,41 2015)
- Taux d'inaptitudes totales : Bac Pro : **4,5%** (F : 6,6% ; G : 2,7%) - CAP-BEP : **7,7%** (F : 11,2% ; G : 5,3%)

Les équipes pédagogiques doivent maintenir leur vigilance sur :

- ✚ Le **taux d'inaptitudes totales**, en forte baisse pour le baccalauréat et en hausse pour les CAP-BEP ;
- ✚ **L'écart filles-garçons**, toujours en faveur des garçons quel que soit l'examen, de plus d'un point en CAP-BEP.

La voie générale et technologique - Les résultats 2016

Le rapport de la session 2016 est en ligne sur le site EPS et doit être étudié par les équipes pédagogiques.

- Bac GT : **14,57** (14,31 2015) – Filles 14,13 (13,92 2015) et Garçons 15,10 (14,75 2015)
- Taux d'inaptitudes totales : **4,9%** (F : 6 % ; G : 3,5%)

Les équipes pédagogiques doivent maintenir leur vigilance sur :

- ✚ **Les moyennes filles et garçons élevées**, toujours très supérieures à la moyenne nationale, (malgré le passage des 2 CP aux 3 CP) ;
- ✚ **L'écart filles-garçons**, toujours en faveur des garçons quel que soit l'examen ;
- ✚ **Le taux d'inaptitudes totales : une légère baisse en 2016**, mais un taux toujours trop élevé chez les filles.

Les sessions à venir 2017 et 2018

La voie professionnelle applique pour la dernière fois la réglementation liée à l'arrêté du 15 juillet 2009.

A partir de 2018, donc **pour les élèves entrant en 2^o en 2016**, s'applique **l'arrêté du 11 juillet 2016**.

Un courrier spécifique sera adressé aux enseignants de la voie professionnelle concernant ce nouvel arrêté et les incidences sur l'organisation de l'EPS.

La voie générale et technologique connaîtra la parution, courant 2016-17, de référentiels d'épreuves rénovés qui seront applicables pour la session 2018.

Le sport scolaire

Dans la circulaire 2016 de rentrée du MENESR, paragraphe « Contribuer activement à la lutte contre les inégalités sociales » : « *Le sport scolaire, dans le premier degré – notamment dans le cadre des projets éducatifs territoriaux – comme dans le second degré, en prenant par exemple appui sur de nombreux partenariats construits avec le mouvement sportif associatif, favorise la **complémentarité avec la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS)**. Capitalisant sur la dynamique de « l'Année du sport de l'école à l'université », l'année scolaire 2016-2017 est tournée vers l'Olympisme et ses valeurs dans le cadre de la candidature Paris 2024 à l'organisation des futurs Jeux olympiques. Des actions éducatives seront menées en ce sens. La fin de l'obligation de présenter un certificat médical pour prendre une licence dans une fédération sportive scolaire doit encourager la pratique volontaire des élèves au sein des associations sportives des écoles et des établissements.* »

La lettre de rentrée de 2013 rappelle le fonctionnement ordinaire de l'AS d'établissement et le rôle dévolu aux enseignants, animateurs de l'AS.

- ✚ **Décret n°2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves**
Note de service n° 2014-073 du 28-5-2014 (BO n°22 du 29 mai 2014)

Le décret et la note de service instituent les **3 h** d'animation de l'AS d'établissement dans le service des enseignants d'EPS.

Cette activité constitue, en complément du service d'enseignement proprement dit, **une des missions statutaires** à part entière de ces enseignants. Ainsi, le service de chaque enseignant d'EPS, qu'il exerce à temps complet ou à temps partiel, comprend un volume forfaitaire de **trois heures** consacrées à l'organisation, à l'animation, au développement et à l'entraînement des membres de l'association sportive (AS) de son établissement scolaire. Ces heures sont inscrites dans **l'état des services d'enseignement** de chaque enseignant et sont naturellement **indiquées sur son EDT hebdomadaire**.

- ✚ La **journée du sport scolaire** est fixée, pour l'année scolaire 2016-2017, au **mercredi 14 septembre 2016**.

La Journée du sport scolaire est destinée à mieux faire connaître et promouvoir les activités des associations et des fédérations sportives scolaires auprès des élèves, des équipes éducatives, des parents d'élèves, du monde sportif local et des collectivités territoriales. Cette journée est une composante essentielle au service du développement du sport scolaire.

Annoncée par le BO (note de service 2016-082 du 31-5-2016, BO 23 du 9 juin 2016, relative à l'année du sport de l'école à l'université), la journée du sport scolaire est l'occasion d'une mobilisation de tous les acteurs du système éducatif.

« *L'année scolaire 2016-2017 est tournée vers l'Olympisme et ses valeurs dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.* » Aussi « *des manifestations à la fois sportives, ludiques et ouvertes à tous, pourront être organisées en rapport au thème « **L'École s'engage pour Paris 2024** ».* »

Cette journée reste intégrée à l'opération « **Sentez-vous sport !** », pilotée du 10 au 18 septembre 2016 par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), et s'inscrit également dans la seconde « **Semaine européenne du sport** ».

L'ensemble des informations relatives à la JNSS 2016 est accessible sur la page Éduscol dédiée : <http://eduscol.education.fr/cid57378/journee-nationale-du-sport-scolaire.html>

Chaque établissement **adressera un compte rendu synthétique** (types d'actions, nombre d'élèves participants, nombre d'enseignants et personnels de l'établissement participants) **à l'inspection pédagogique régionale et aux services de l'UNSS (régional et départemental)** pour le **lundi 19 septembre** (envoi par mel obligatoire).

La formation des enseignants

➤ L'ESPE – Le master MEEF

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République crée les **ESPE** (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation).

L'ESPE de Corse assure la formation à l'exercice du métier et la préparation au CAPEPS externe.

Les étudiants, ayant obtenu leur licence STAPS, accèdent à l'ESPE pour y suivre un Master MEEF (Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) et passer le concours de recrutement en fin de M1, puis effectuent une année de M2 en alternance « établissement scolaire / ESPE » qui se conclut par leur titularisation.

Les contenus du Master MEEF en M1, la préparation au concours externe de recrutement et la formation au métier inscrivent l'obligation d'un **stage de pratique accompagnée** dans le parcours des étudiants.

En cas de sollicitation, **vous saurez accueillir, dans vos établissements, ces étudiants** en formation en répondant au cahier des charges de l'ESPE.

Période de stage MASTER 1 MEEF :

- Période 1 : du lundi 21/11/2016 au vendredi 2/12/2016
- Période 2 : du lundi 23/01/2017 au vendredi 3/02/2017

➤ La formation continue (FC)

La formation continue est un droit, **l'assiduité** pleine et entière aux stages est un devoir.

Si le suivi de la formation est individuel, la mutualisation des connaissances doit permettre d'enrichir l'enseignement collectif de la discipline au sein de chaque établissement.

A l'initiative de Mme Carole Sebben, responsable académique FC EPS, un **blog d'informations** a été créé depuis septembre 2011, son adresse a muté sur un autre site courant 2016 : <http://infostagesficeps2a2b.e-monsite.com/>
Vous êtes invités à vous connecter régulièrement afin de suivre l'actualité de la FC.

Principes d'inscription aux stages de FC EPS :

- Respect de la période d'inscription aux formations (25 septembre 2016)
- Seuls les stages avec « Candidature individuelle » sont concernés
- **Quatre vœux** de stage maximum hiérarchisés, parmi :
 - ✚ 1 ou 2 vœux sur 4 académiques (le lieu académique dépendra de l'origine des inscrits) ;
 - ✚ 1, 2, 3 ou 4 vœux maximum (dépend du nombre de vœux académiques) sur 4 départementaux (inscription dans son département exclusivement) ;
 - ✚ Si le professeur ne fait que 3 vœux et qu'un stage est annulé, pas de rattrapage sur un stage non demandé a priori.

La liste des stages offerts en 2016-2017 est consultable sur GAIA, avec **l'identifiant et le mot de passe de votre BAL académique**, accès à partir de l'adresse <https://id.ac-corse.fr> ou de **I.Prof** choisir **GAIA Module individuel - privé (Accès depuis internet)**

➤ La liste de diffusion académique - Informations professionnelles

Par l'intermédiaire de Mme Françoise Ravera, Interlocutrice Académique Numérique (IAN) EPS, a été activée la liste de diffusion académique des professeurs d'EPS :

liste.enseignants-eps@ac-corse.fr

Cette liste sert exclusivement :

- ✚ à échanger des informations permettant un réel travail collaboratif (lettre de rentrée, réflexions, idées, organisation de réunion, modifications d'horaires, précisions de salle, demandes de confirmations, outils, fiches, ...) ;
- ✚ à suivre les actualités dans le domaine de l'utilisation des TICE en EPS, mais aussi plus généralement à communiquer au sein du corps (informations et bilans stages FC, mutualisation de bonnes pratiques, d'expériences pédagogiques, ...) ;
- ✚ à poser des questions à **caractère professionnel** et à y répondre ;

✚ à partager de la culture commune entre professionnels l'EPS.

Tous les enseignants d'EPS de l'académie appartiennent à cette liste de diffusion par leur adresse mel professionnelle : prénom.nom@ac-corse.fr
 Pour accéder aux messages, il faut avoir activé sa BAL académique.

➤ La formation aux concours

Le calendrier de la **session 2017**

Concours	Epreuves	Dates	Inscriptions aux concours
CAPEPS Interne Et CAER	Composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline	Mardi 31 janvier	Du jeudi 8 septembre 2016, à partir de 12h00, au jeudi 13 octobre 2016, 17 heures.
CAPEPS Externe Et CAFEP	Dissertation portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique et des APSA	Lundi 10 avril	
	Dissertation ou étude de cas à partir de documents portant sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré	Mardi 11 avril	
Agrégation interne Et CAER	L'enseignement de l'éducation physique et sportive de 1958 à nos jours. Connaissances historiques, philosophiques, sociologiques, épistémologiques, économiques et institutionnelles permettant de comprendre l'image, le statut et l'identité de l'EPS.	Période du 24 au 27 janvier	
	Etude de cas relatif à l'enseignement de l'EPS dans le second degré		
Agrégation externe	Education, activités physiques sportives et artistiques, société. L'éducation physique et sportive et son rapport aux types et aux modalités de pratiques en usage dans la société française de 1918 à nos jours.	Période du 6 au 24 mars	
	Éducation physique et sportive et développement de la personne. Pratiques professionnelles en EPS et apprentissages en contexte scolaire.		

La formation aux concours internes est co-pilotée par l'ESPE et l'Académie et débute le **samedi 10 septembre** à Corté.

La formation se déroule à l'ESPE à Corté, principalement le samedi, et occasionnellement le vendredi.

L'inscription à la formation se fait dans GAIA (Cf. inscription stage ci-dessus).

La professeure responsable de la préparation aux concours internes CAPEPS et agrégation interne, est :

✚ Mme Céline RAT, professeure agrégée au collège Fesch, Ajaccio.

Les candidats intéressés doivent la contacter très rapidement à l'adresse :

- celine.rat@ac-corse.fr

Le professeur responsable au sein de l'ESPE, est :

✚ M. Jérémy CALENDINI, professeur agrégé ESPE de Corse, Corté.

Les attendus des établissements

Pour l'année scolaire 2016-2017, tous les documents concernant l'organisation de l'EPS dans les établissements seront transmis par l'intermédiaire de la suite logicielle PackEPS :

- Les EDT,
- Les programmations d'APSA,
- Le savoir nager,
- Les protocoles des CCF (BAC, CAP, BEP),
- Les notes des CCF (BAC, CAP, BEP).

Le site EPS présente les démarches à effectuer afin d'éviter les « incidents » informatiques.

Afin de faciliter, les différentes saisies sur PackEPS, il est nécessaire de **mobiliser des procédures collectives** : il ne revient pas au seul professeur coordonnateur de « tout » saisir, notamment les données mises à jour de **chaque enseignant (échelon, date d'inspection, compétences particulières, vœu,...)**.

Des mises à jour régulières des saisies (nouvel élève, notes, modification d'EDT ou de groupe, statut d'élève,...) doivent être effectuées afin d'éviter les oublis et de gérer les éventuels cas particuliers en urgence en fin d'année.

Les documents complémentaires, comme les projets pédagogiques, les outils d'évaluation, les épreuves adaptées, seront obligatoirement numérisés et transmis par courriel.

Objets	Modalités	Dates Limites
Identité du coordonnateur : nom et contacts mail et téléphone	Courrier électronique à l'IA-IPR	Lundi 12 septembre 2016
Données COLLEGE : Equipe pédagogique, EDT, Programmation	Saisie sur ColleeEPS et envoi du DossierEtablissement à l'IPR	Jeudi 6 octobre 2016
Données LYCEE : Equipe pédagogique, EDT, Protocole BAC et/ou Protocole CAP-BEP	Saisie sur LycéeEPS et envoi du DossierEtablissement à l'IPR	Jeudi 6 octobre 2016
Deux personnes ressources assurent l'accompagnement technique : - Mme RAVERA Françoise : francoise.ravera@ac-corse.fr - M. MELA Marc : marc.mela@ac-corse.fr		

➤ Sur l'Agenda **prévisionnel** du professeur d'EPS ...

LYCEES :

- CAHPN validation des protocoles Bac-CAP-BEP : Semaine 41 ou 42.

COLLEGES :

- Réunion coordonnateurs : Semaine 45 ou 46.

EXAMENS :

- Epreuves ponctuelles obligatoires CAP-BEP : Semaine 15 (probablement jeudi 13 avril 2017).
- Epreuves ponctuelles obligatoires BAC : Semaine 20 (probablement Mardi 16 mai 2017).
- Epreuves ponctuelles facultatives : Semaine 22 (du 29 mai au 2 juin 2017).

Quelques documents d'appui

Objets	Documents	Références
PREPARATION de la RENTREE 2016	Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République	J.O du 9 juillet 2013
	Circulaire n°2016-058 du 13-4-2016 de préparation de la rentrée 2015	BO n°15 du 14 avril 2016
	Dossier de Presse – Rentrée 2017	Site du MENESR
SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES	LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées	J.O n° 36 du 12 février 2005
SOCLE COMMUN CCC	Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 (Rentrée 2016)	BO n°17 du 23 avril 2015
EVALUATION	-Décret 2015-1929 du 31/12/15 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège -Arrêté du 31/12/15 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège -Arrêté du 31/12/15 relatif aux modalités d'attribution du DNB	BO n°3 du 21 janvier 2016
HISTOIRE DES ARTS	Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts	B.O n°32 du 28 août 2008
METIER D'ENSEIGNANT	Décret n°2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré	J.O du 23 août 2014
METIER D'ENSEIGNANT D'EPS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret n°2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves ▪ Note de service n° 2014-073 du 28-5-2014 	J.O du 10 mai 2014 B.O n°22 du 29 mai 2014
PROGRAMMES D'EPS	Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au C.A.P. et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel	BO Spécial n°2 du 19 février 2009
	Enseignements commun, d'exploration et facultatif Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les lycées d'enseignement général et technologique	BO Spécial n°4 du 29 avril 2010
	Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4)	BO Spécial n°11 du 26 novembre 2015
NATATION	Enseignement dans les premier et second degrés <i>(Circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011)</i>	BO n°28 du 14 juillet 2011
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret 2015-847 du 9 juillet 2015 relatif à l'attestation scolaire «savoir-nager» ▪ Arrêté du 9 juillet 2015 relatif à l'attestation scolaire «savoir-nager» ▪ Modèle d'attestation scolaire du savoir nager 	JO du 11 juillet 2015 BO n°30 du 23 juillet 2015
EXAMENS EPREUVE D'EPS	Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'E.P.S. aux examens du BAC PRO, du CAP et du BEP <i>(Arrêté du 15 juillet 2009 – NS 2009-141 du 8 octobre 2009)</i>	BO n° 31 du 27 août 2009 BO n° 42 du 12 novembre 2009
	Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive à l'examen des baccalauréats d'enseignement général et technologique <i>(Arrêté du 21 décembre 2011 – Circulaire 2012-093 du 8 juin 2012 modifiée par la C.2013-131 du 28 août 2013)</i>	BO n°7 du 16 février 2012 BO spécial n°5 du 19 juillet 2012 BO n°33 du 12 septembre 2013
	Arrêté du 7 juillet 2015 créant une unité facultative d'éducation physique et sportive dans le diplôme du baccalauréat professionnel	JO du 28 juillet 2015
	Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2009 définissant les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens du BAC PRO, du CAP et du BEP	JO du 30 juillet 2016 (Application Session 2018)
INAPTITUDES et DISPENSES d'EPS	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Circulaire académique ➢ Protocole académique de prise en charge administrative et pédagogique des élèves présentant un certificat médical d'inaptitude partielle ou totale ➢ Projet pilote départemental EPS/ASH de la Haute-Corse (juin 2013) 	C. du 12 décembre 2005 Protocole académique du 13 novembre 2006
INSPECTION	Protocole d'inspection	Site académique

Annexe 1 – PROGRAMMES Lycées

Listes nationales et académiques des APSA

Compétences propres à l'EPS	Programme Voie Pro 2009 <u>BO Spécial n°2 du 19 février 2009</u> 33 LN + 4 LA	Programme Lycée GT 2010 <u>BO Spécial n°4 du 29 avril 2010</u> 31 LN + 4 LA
CP1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	Demi-fond Haies Hauteur Javelot Pentabond Relai-Vitesse Disque Natation de distance Natation de vitesse	Demi-fond Haies Hauteur Javelot Pentabond Relai-Vitesse Disque Natation de distance Natation de vitesse
	Biathlon (Demi-fond / Tir à l'arc)	Biathlon (Demi-fond / Tir à l'arc)
CP2 : Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés (inhabituels) et incertains	Course d'orientation Escalade Natation Sauvetage	Course d'orientation Escalade Natation Sauvetage
	Randonnée Voile	Randonnée Voile
CP3 : Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	Aérobic Acrosport Gymnastique au Sol Gym Saut de Cheval Gym rythmique Arts du cirque Danse	Aérobic Acrosport Gym (Sol, BP, BA, BF, P) Gym rythmique Arts du cirque Danse
CP 4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Basket Football Handball Rugby Volley-Ball Badminton Tennis de Table Boxe française Judo	Basket Football Handball Rugby Volley-Ball Badminton Tennis de Table Boxe française Judo
	Tennis	Tennis
CP 5 : Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi	Course en Durée Musculation Natation en Durée Relaxation Step	Course en Durée Musculation Natation en Durée Step

NB : dans les cases vertes, les APSA de la liste académique

Chaque CA permet à l'élève de construire les compétences intégrant différentes dimensions (motrice, méthodologique, sociale) en s'appuyant sur des APSA diversifiées

Annexe 1 – PROGRAMME du Collège (A du 9/11/2015)

Champs d'Apprentissage	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève	
	CYCLE 3	CYCLE 4
CA1 : Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée	<p>Activités athlétiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - courses, - sauts, - lancers <p>Natation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Activités athlétiques (courses, sauts, lancers). - Activité de natation sportive. <p>Autant que possible, l'élève choisit les épreuves dans lesquelles il souhaite réaliser sa performance optimale. L'engagement moteur reste conséquent afin de mobiliser, en les combinant, toutes les ressources.</p> <p>Les élèves prennent en charge (seuls ou collectivement) une partie de la programmation de leur travail.</p>
CA2 : Adapter ses déplacements à des environnements variés	<p>Activités de roule et de glisse, Activités nautiques, Equitation, Parcours d'orientation, Parcours d'escalade, Savoir nager, etc.</p>	<p>Activités physiques de pleine nature ou en reproduisant les conditions : course d'orientation, escalade, randonnée, kayak, sauvetage, VTT, ski, ...</p> <p>Recherche de situations présentant de plus en plus d'incertitude et nécessitant un engagement de plus en plus important tout en maîtrisant sa prise de risque.</p>
CA3 : S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique	<p>Danses collectives, Activités gymniques, Arts du cirque, Danse de création.</p>	<p>Activités physiques artistiques : danse, arts du cirque. Activités gymniques : acrosport, gymnastique sportive.</p> <p>Recherche de situations nécessitant un engagement de plus en plus important des élèves dans des processus de création, individuellement ou en groupe.</p>
CA4 : Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel	<p>Jeux traditionnels plus complexes (thèque, bérêt, balle au capitaine, poules- vipères- renards, etc.),</p> <p>Jeux collectifs avec ou sans ballon et jeux pré-sportifs collectifs (type handball, basket-ball, football, rugby, volley-ball...),</p> <p>Jeux de combats (de préhension),</p> <p>Jeux de raquettes (badminton, tennis).</p>	<p>Activités de coopération et d'opposition : les jeux et sports collectifs avec ballon (handball, basket-ball, football, volley-ball, ultimate, rugby, etc.).</p> <p>Activités d'opposition duelle : les sports et jeux de raquette (badminton, tennis de table).</p> <p>Activités physiques de combat : lutte, judo, boxe, etc.</p> <p>Prise de conscience par les élèves des analogies et des différences entre toutes ces activités d'opposition ainsi que les spécificités de chacune.</p> <p>Situations où le rapport de force est équilibré, nécessitant une organisation individuelle ou collective plus complexe.</p>

NB : il n'existe plus de liste d'APSA, ni nationale, ni académique.

Annexe 2.1 / Session 2017 des Examens

Baccalauréat général et technologique

Listes nationale et académique des épreuves du contrôle en cours de formation (CCF)

<u>Les compétences propres à l'EPS</u>	<u>31 Epreuves Nationales</u> BO spécial n°5 du 19 juillet 2012	<u>4 Epreuves Académiques</u>
CP1 : Réaliser une performance mesurable à une échéance donnée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Course demi-fond ➤ Course de haies ➤ Course de relai-vitesse ➤ Lancer du disque ➤ Lancer du javelot ➤ Saut en hauteur ➤ Pentabond ➤ Natation de vitesse ➤ Natation de distance 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Biathlon « Tir à l'arc – Demi-fond »
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Escalade ➤ Course d'orientation ➤ Natation sauvetage 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Randonnée de moyenne montagne ➤ Voile
CP3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acrosport ➤ Aérobic ➤ Arts du cirque ➤ Danse ➤ Gymnastique (sol, parallèles, asymétriques, fixe, poutre) ➤ Gymnastique rythmique 	
CP4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Basket-ball ➤ Football ➤ Handball ➤ Rugby ➤ Volley-ball ➤ Badminton ➤ Tennis de table ➤ Boxe française ➤ Judo 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tennis
CP5 : Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Course en durée ➤ Musculation ➤ Natation en durée ➤ Step 	

Annexe 2.2 / Session 2017 des Examens

CAP-BEP et Baccalauréat Professionnel

Listes nationale et académique des épreuves du contrôle en cours de formation (CCF) - Définition des épreuves

<u>Les compétences propres à l'EPS</u>	<u>26 Épreuves Nationales B.O n°31 du 27 août 2009</u>	<u>4 Epreuves Académiques</u>
CP 1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	1. Course de haies 2. Course de demi-fond 3. Relai-vitesse 4. Disque 5. Javelot 6. Pentabond 7. Natation de course	➤ Biathlon « Tir à l'arc – Demi-fond »
CP 2 : Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains	8. Course d'orientation 9. Escalade 10 Sauvetage	➤ Randonnée de moyenne montagne ➤ Voile
CP 3 : Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	11. Acrosport 12. Gymnastique (sol et autres agrès) 13. Arts du cirque 14. Danse (Chorégraphie collective)	
CP 4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	15. Basket-ball 16. Handball 17. Football 18. Rugby 19. Volley-ball 20. Judo 21. Savate boxe française 22. Badminton simple 23. Tennis de table simple	➤ Tennis
CP 5 : Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi	24. Musculation 25. Course en durée 26. Step	

Annexe 2.3 / Session 2017 des Examens

Baccalauréats Général, Technologique et Professionnel Liste des épreuves facultatives ponctuelles

Compétences Propres	Liste nationale BO spécial n°5 du 19 juillet 2012	Liste académique
CP1	➤ Natation : 800 m nage libre	
CP2		➤ Escalade ➤ Voile
CP3		
CP4	➤ Judo ➤ Tennis	

Liste nationale des couples d'épreuves pour l'examen ponctuel terminal

Baccalauréats Général et Technologique BO spécial n°5 du 19 juillet 2012	Baccalauréat Professionnel CAP-BEP BO n°45 du 12 décembre 2013
<ul style="list-style-type: none">➤ Gymnastique au sol – Tennis de table➤ 3 x 500 mètres – Badminton➤ 3 x 500 mètres – Tennis de table➤ Gymnastique au sol – Badminton➤ Badminton - Sauvetage	

*Tous les référentiels de ces épreuves (nationales ou académiques)
sont disponibles sur le site EPS de l'Académie*

Annexe 3 – Contacts académiques

Rectorat de l'académie de Corse	Bd Pascal Rossini BP 808, 20192 AJACCIO CEDEX 4	Tel : 04.95.50.33.33 Fax : 04.95.51.27.06 Site internet : www.ac-corse.fr
Direction des Services départementaux de l'Education nationale de Corse du Sud	Bd Pugliesi Conti BP 832 20192 AJACCIO CEDEX 4	Tel : 04.95.51.59.51 Fax : 04.95.51.13.09
Direction des Services départementaux de l'Education nationale de Haute Corse	Palais de la mer - BP 177 5 bis rue Chanoine Leschi 20296 BASTIA	Tel : 04.95.34.59.59 Fax : 04.95.34.59.01
Université de Corté	Avenue Jean Nicoli, BP 52 20250 CORTE	Tel : 04.95.45.00.00 Fax : 04.95.46.03.21
ESPE	Campus Mariani – Bât. Alberti 20250 CORTE	Tel : 04.95.45.23.50 Fax : 04.95.45.23.55
	Centre Ajaccio	Tel : 04.95.51.90.00
	Centre Bastia	Tel : 04.95.34.82.20
CRDP	Imm Castellani Quart Saint Joseph 20000 AJACCIO	Tel : 04.95.50.90.00 Fax : 04.95.51.11.88
UNSS	Service Régional 5, avenue Maréchal Lyautey 20090 AJACCIO	Tel : 04.95.22.41.24 Fax : 04.95.20.11.54 Site internet : http://www.unsscorse.org/
	Service Départemental BP 332 – Stade de l'Arinella 20297 BASTIA Cedex	Tel : 04.95.33.71.14 Fax : 04.95.33.82.71 Email : dsd02b@sirtem.fr
Equipe d'organisation de la Formation Continue	Responsable académique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Carole SEBBEN (Collège de Porticcio) 	
	Responsables de secteur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajaccio : Cyril ALBERTINI (Collège de Porticcio) ▪ Bastia : Christian MARCHETTI (Lycée J.Nicoli, Bastia) ▪ Corté - Balagne : Christelle MAGNARD (Collège J.Orabona, Calvi) ▪ Grand Sud : Hélène LACHAUD (Collège de Bonifacio) 	
EXAMENS Epreuves ponctuelles	<ul style="list-style-type: none"> • 2A : Jean-Charles MONDOLONI, Lycée Fesch, Ajaccio • 2B : Antoine PESCEZZI, Lycée P.Vincensini, Bastia • 2B : Pierre MAUREL, Clg Montesoro, Bastia 	
EPS/ASH	Professeur référent auprès de l'IA-DASEN de Haute Corse <ul style="list-style-type: none"> • Laure GUIDI : e-r.balagne@ac-corse.fr 	
IAN EPS	Interlocutrice académique numérique en EPS <ul style="list-style-type: none"> • Françoise RAVERA : collège de Lucciana, francoise.ravera@ac-corse.fr 	
Webmestre	Site académique EPS et gestion informatique des examens EPS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marc MELA, Rectorat : marc.mela@ac-corse.fr 	

Pour joindre l'inspection pédagogique régionale

Rectorat de l'académie de Corse Pôle Pédagogique A l'attention de monsieur Alain COSTANTINI, IA-IPR EPS Bd Pascal Rossini BP 808 20192 AJACCIO CEDEX 4	alain.costantini@ac-corse.fr
--	--